

ERASMUS+ PROGRAMME FRAMEWORK FOR STUDENT MOBILITY 2019 - 2020

MODALITES DE PARTICIPATION

Le programme Erasmus+ s'applique à des séjours d'études ou à des stages professionnels en Europe (à l'exclusion d'activités de recherche ne faisant pas spécifiquement partie d'un programme d'études). Le programme Erasmus+ est ouvert à tout étudiant inscrit à ECE - BBA INSEEC sans condition de nationalité.

Les étudiants peuvent obtenir une bourse pour effectuer une période d'études et/ou une période de stage intégrée(s) dans le cursus dès la deuxième année. Chaque cycle d'études (Licence, Master, Doctorat) ouvrant le droit à 12 mois de mobilité - études et/ou stages, les étudiants de ECE - BBA INSEEC bénéficient jusqu'à 24 mois de mobilité sur l'ensemble de leurs études.

Eligibilité	Mobilité Etudes	Mobilité Stage
Destination/Organisme	Mobilité se fait dans un autre établissement d'enseignement supérieur européen ayant un contrat bilatéral Erasmus avec ECE-BBA INSEEC et titulaire de la Charte Erasmus+.	Les étudiants peuvent opter pour un stage dans une entreprise dans un autre pays européen La période de stage effectuée à l'étranger est encadrée par INSEEC et l'entreprise d'accueil qui concluent avec l'étudiant une convention de stage.
Pays éligibles	Pays de l'EU	
Sélection	Le portfolio académique et le dossier de motivation propre au projet d'études. Critères d'admission du partenaire universitaire	Le dossier de motivation propre au projet professionnel.
Durée minimale éligible	3 mois	2 mois

OBLIGATIONS DES ETUDIANTS

Les obligations des étudiants concernant une mobilité Erasmus+ sont déterminées et stimulées dans la Charte Erasmus. Les obligations interviennent à différents moments de la mobilité (avant, pendant et après) et comprennent :

- effectuer test linguistique OLS avant tout départ et au retour de la mobilité afin de mesurer l'impact de la mobilité sur les compétences linguistiques ;
- constituer un dossier avec les documents contractuels :
 - o le contrat de mobilité (Etudes ou Stages) signé et tamponné par l'organisme d'envoi et fichier d'identification bancaire (RIB),
 - o le Learning agreement/contrat d'études ou contrat de Formation signé et tamponné par l'université ou entreprise d'accueil ainsi que le feuillet de modification dûment complété (si besoin) ;
 - o l'attestation d'arrivée et de départ (Arrival form) signée et tamponnée par l'établissement d'accueil
- compléter répondre à l'enquête de la Commission Européenne sur la mobilité (Rapport du participant en ligne).

Le retour complet de tous ces documents et la participation au questionnaire sont indispensables pour les versements des bourses Erasmus (70% au début de la mobilité, 30% au retour une fois toutes les démarches administratives remplies).

Cf. Annexe 1 - Documents contractuels
Cf. Kit de mobilité (études/stage)

CONDITIONS DE FINANCEMENT

L'attribution des fonds européens pour les mobilités Erasmus+ se fait en commission(s) établissement sur la base des critères prédéfinis par la Commission Européenne (pays de destination, le type de mobilité, grille tarifaire etc.) et dans la limite des budgets alloués à l'établissement.

Le dossier de demande de bourse Erasmus est OBLIGATOIRE pour tout étudiant dont la mobilité est éligible aux fonds européens. La demande se fait en fonction du campus de rattachement (Bordeaux - Lyon) et leurs dispositifs mis en place.

Les périodes de demande des bourses sont définies en fonction du type et de la période de mobilité (études et stages) intégrées au cursus comme suit :

Période Erasmus 1 : mobilité académique à l'étranger au semestre 1 et/ou sur une année ; mobilité stage de 2ème année ;

Période Erasmus 2 : mobilité académique à l'étranger au semestre 2 ; mobilité stage de 1ère, 2ème, 3^{ème}, 4ème année ;

Période Erasmus 3 : mobilité stage de 3^{ème} année (si budget disponible).

La subvention européenne couvre la mobilité des participants sous forme d'un taux mensuel (mobilité étudiante) en fonction du pays de destination.

Les établissements versent une enveloppe financière selon les règles ci-dessous applicables à l'ensemble des campus Bordeaux - Lyon :

GROUP	COUNTRY	MOBILITY / STUDIES	MOBILITY /INTERNSHIP
GROUP 1	DENMARK, FINLAND, IRELAND, ISLAND, LICHTENSTEIN, LUXEMBOURG, NORWAY, SWEDEN, UNITED KINGDOM	270 € – 370 €	420 - 520€
GROUP 2	GERMANY, AUSTRIA, BELGIUM, CYPRUS, SPAIN, FRANCE, GREECE, ITALY, MALTA, NETHERLANDS, PORTUGAL	220 - 320€*	370 - 470€*
GROUP 3	MACEDONIA, BULGARIA, CROATIA, ESTONIA, HUNGARY, LATVIA, LITHUANIA, POLAND, CZECH REPUBLIC, ROMANIA, SLOVAKIA, SLOVENIA, TURKEY	170 - 270€*	320 - 420€*

Extrait du règlement portant sur l'utilisation de la subvention par l'établissement

La différenciation des bourses devra être opérée selon les paramètres suivants :

- Ecart minimum de 50 € entre le groupe 1/2 et 2/3 ;
- Ecart obligatoire de 150 € entre les mobilités d'études et de stage associées à un même groupe ;
- Obligation de verser le même montant de bourse pour les étudiants associés à un même groupe excepté pour les étudiants ayant des besoins spécifiques ;
- Non prise en compte des conditions de ressources des étudiants dans le calcul de la bourse.

Les éventuels besoins spécifiques, aux frais réels (réservé aux individus en situation de handicap).

La subvention Erasmus+ (dite la bourse Erasmus études / stage) constitue une contribution qui ne prétend pas couvrir la totalité des frais d'un séjour d'études/stage. Les étudiants bénéficiaires sont fortement encouragés à rechercher d'autres sources de financement ou co-financement (se renseigner auprès des Services Relations Internationales / Relations Entreprises de chaque campus de rattachement).

MOBILITE ET HANDICAP

ECE - BBA INSEEC dispose des facilités d'accueil pour des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

La procédure permet de solliciter un support financier distinct. La demande de fonds complémentaires est introduite au plus tard un mois avant le début de la mobilité.

<http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-handicap>

EVALUATION

Le système d'évaluation des enseignements et activités pédagogiques prévus par le cursus repose sur le principe des crédits ECTS et des notes. ECE-BBA INSEEC utilise la notation numérique de 0 à 20.

Conformément aux dispositions européennes, la note est ensuite convertie en grade ECTS, de A à F selon la liste définie ci-dessous :

Grade	Explication (%-par rapport à la moyenne de la classe)	Comments
A	10 % meilleurs	Les grades allant de A à E sont attribués à tous les étudiants ayant obtenu au moins la note finale de 10 sur 20, selon l'échelle de répartition indiquée.
B	25% suivants	
C	30% suivants	
D	25% suivants	
E	10% suivants	
F	Non validé	Le grade F est attribué aux étudiants n'ayant pas validé la matière et n'obtenant pas la note minimale de 10 sur 20 après rattrapage.
FX	Non validé – Procédure de validation en cours	Le grade FX est attribué aux étudiants dont le cours non validé fait l'objet d'une procédure de rattrapage.

RECONNAISSANCE

Les mobilités à l'étranger étant pleinement intégrés dans le cadre du cursus de BBA INSEEC – ECE, leur validation est nécessaire pour l'obtention du diplôme. Les étudiants doivent valider au moins 2 expériences à l'international, un stage à l'étranger de 2^{ème} année et un séjour d'études en université partenaire en 3^{ème} année.

Ces séjours peuvent être réalisés dans le cadre du dispositif européen.

La période d'études en université donne lieu à la reconnaissance des crédits ECTS acquis pour le passage en année supérieure (30 ECTS par semestre ; 60 ECTS pour une année complète). Les résultats obtenus sont alors intégrés dans le relevé de notes et les crédits ECTS validés sont comptabilisés pour le cursus de 3^{ème} année.

Le stage en entreprise octroie l'obtention de crédits ECTS conformément au règlement d'examens selon l'année d'études (e.g. stage de 2^{ème} année à l'étranger vaut 5 ECTS). L'évaluation d'un stage passe par la rédaction d'un rapport de stage et/ou mémoire de recherche appliqué. Les crédits validés sont comptabilisés pour le cursus de l'année ou le stage a eu lieu.

Supplément au Diplôme

Les informations relatives aux mobilités et leur validation sont enregistrées dans le système pédagogique pour ensuite être disponibles pour une intégration dans le Supplément au diplôme qui est à ce jour à d'étude pour intégration future.

ANNEXE 1

DOCUMENTS CONTRACTUELS ERASMUS+ MOBILITE ETUDES

DOCUMENTS	QUOI	QUAND
CONTRAT DE MOBILITE OBLIGATOIRE	Edité par le Bureau des Relations Internationales (BRI) à l'issue de la Commission Erasmus, ce document précise le statut de l'étudiant et les conditions de financement de sa mobilité.	A retourner dûment <u>SIGNE en version originale</u> dès réception
CONTRAT D'ETUDES / Learning Agreement for studies OBLIGATOIRE	Validé par le BBA INSEEC et l'établissement d'accueil, ce document détaille le contenu du programme d'études individuel de l'étudiant en mobilité (enseignements avec crédits ECTS). Rempli à l'inscription et/ou au début de la mobilité, il reste assujéti à toutes modifications durant le semestre (Section I - Before Mobility). Toute modification encourue, validée au préalable par le BRI de BBA INSEEC, donne lieu à un avenant au contrat d'études (Section II – During Mobility).	A compléter avant/au début de la mobilité ; à rendre en version finalisée à la fin de la mobilité
RELEVÉ DE NOTES / TRANSCRIPT OF RECORDS OBLIGATOIRE	Bulletin international comportant les résultats obtenus et les crédits ECTS validés. Confirme la durée réellement effectuée à l'étranger ; nécessaire pour le calcul de la bourse. Il peut être intégré au Learning Agreement (Section III – After Mobility)	A fournir à la fin de la mobilité
RAPPORT DU PARTICIPANT EN LIGNE OBLIGATOIRE	Compte rendu de l'expérience académique vécue qui fournit à la Commission Européenne des données contribuant à l'amélioration du programme. L'étudiant reçoit un email l'invitant à remplir le questionnaire en ligne à la fin de son séjour académique. ATTENTION : <i>il conditionne le second versement de la bourse</i>	A compléter dans les 30 jours au plus tard après la mobilité effectuée
Attestation d'arrivée et de départ / ATTENDANCE CERTIFICATE OBLIGATOIRE	Ces documents confirment les dates de séjour (arrivée/départ) et déclenchent les versements de la bourse attribuée (1 ^{er} ~70% ; 2 ^{ème} ~30%). ATTENTION : <i>les dates doivent correspondre aux dates de l'acceptation et périodes déclarées dans le dossier de demande de bourse.</i> Formulaire téléchargeables depuis campus numérique	À retourner dûment signée à l'arrivée /à la fin (par email, fax)
EVALUATION LINGUISTIQUE OBLIGATOIRE *	2 tests de langue en ligne obligatoires permettant de juger la progression des compétences linguistiques. L'étudiant reçoit les emails avec les liens permettant d'accéder aux Tests sur une plateforme OLS (Online Linguistic Support). ATTENTION : <i>2^{ème} test qui conditionne le second versement de la bourse</i>	1 ^{er} : avant/au début tout départ à faire dans les délais indiqués 2 ^{ème} : dans les 15 jours après la mobilité
COURS DE LANGUE FACULTATIF *	Licence gratuite pour un cours de langue afin d'améliorer le niveau linguistique avant tout départ. Attribué automatiquement aux étudiants ayant atteint le niveau inférieur à B2. Limitées en nombre, les licences sont attribuées en fonction des résultats du 1^{er} test.	A faire avant et pendant la mobilité

DOCUMENTS CONTRACTUELS ERASMUS+ MOBILITE STAGE

DOCUMENTS	QUOI	QUAND
CONTRAT DE MOBILITE OBLIGATOIRE	Edité par BRE/BRI à l'issue de la Commission Erasmus, ce document précise le statut de l'étudiant et les conditions de financement de sa mobilité.	A retourner dûment <u>SIGNE en version originale</u> dès réception
CONTRAT D'ETUDES / Learning Agreement for Traineeship OBLIGATOIRE	Validé par le BBA INSEEC et l'établissement d'accueil, ce document détaille le contenu du programme de stage de l'étudiant en mobilité (objectifs, missions avec les crédits ECTS). Rempli à l'inscription et/ou au début de la mobilité, il reste assujéti à toutes modifications durant le semestre (Section I – Before Mobility). Toute modification encourue, validée au préalable par le Bureau Relations Entreprises (BRE) de BBA INSEEC, donne lieu à un avenant au contrat d'études (Section II – During Mobility).	A compléter avant/au début de la mobilité ; à rendre en version finalisée à la fin de la mobilité
TRAINEESHIP CERTIFICATE OBLIGATOIRE	Intégrée au Learning Agreement (Section III – After Mobility), c'est une attestation de présence ou figurent <u>les dates effectives</u> du stage	A la fin de la mobilité ;
Attestation d'arrivée / Attestation de départ OBLIGATOIRE (Bordeaux campus)	Ces documents confirment les dates de séjour (arrivée/ départ) et déclenchent les versements de la bourse attribuée (1 ^{er} ~70% ; 2 ^{ème} ~30%). ATTENTION : les dates doivent correspondre aux dates de l'acceptation et périodes déclarées dans le dossier Aquimob ! Formulaire téléchargeables : www.aquimob.fr	A retourner dûment signée à l'arrivée /à la fin
RAPPORT DU PARTICIPANT EN LIGNE OBLIGATOIRE	Compte rendu de l'expérience académique vécue qui fournit à la Commission Européenne des données contribuant à l'amélioration du programme. L'étudiant reçoit un email l'invitant à remplir le questionnaire en ligne à la fin de son séjour académique ATTENTION : il conditionne le 2^{ème} versement de la bourse	A compléter dans les 30 jours au plus tard après la mobilité effectuée
EVALUATION LINGUISTIQUE OBLIGATOIRE *	2 tests de langue en ligne obligatoires permettant de juger la progression des compétences linguistiques. L'étudiant reçoit des emails avec les liens permettant d'accéder aux Tests sur une plateforme OLS (Online Linguistic Support) ATTENTION : 2^{ème} test qui conditionne le second versement de la bourse	1 ^{er} : avant/au début tout départ à faire dans les délais indiqués 2 ^{ème} : dans les 30 jours après la mobilité
COURS DE LANGUE FACULTATIF	Licence gratuite pour un cours de langue afin d'améliorer le niveau linguistique avant tout départ. Attribuée automatiquement aux étudiants ayant atteint le niveau inférieur à B2. Limitées dans le nombre, les licences sont attribuées en fonction des résultats du premier test.	A faire avant et pendant la mobilité

Le dossier de demande de bourse Erasmus étant **OBLIGATOIRE** pour tout étudiant éligible aux fonds Erasmus, la demande de bourse se fait en fonction du campus de rattachement et dispositifs mis en place ainsi que du semestre de départ.